

TELEVISION- LISTE DES DEMANDEURS DE L'AIDE DE L'ETAT A LA PRESSE GESTION 2019

N° D' O	NOM DE L'ORGANE	DATE DU DEPOT	PIECES JOINTES	TEMPS D'ANTENNE	OBSERVATIONS	DECISION CTAEP
01	TV7	30/04/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Une demande - Copie de la lettre de demande de renouvellement de l'autorisation d'installation et d'exploitation de la télé - Première et dernière page de l'autorisation et d'installation et d'exploitation de la télé - grille des programmes - état du personnel - copie de 04 cartes de presse en cours de validité - copie des factures 	18 HEURES	RAS	ELIGIBLE
02	TELE SPORT	30/04/2020	<ul style="list-style-type: none"> - une demande - Copie de la première et dernière page de renouvellement de l'autorisation d'installation et d'exploitation de la télé - justificatifs - liste du personnel - copie de sept quittances de cartes de presse 	13 heures	RAS	ELIGIBLE



**COMMISSION TECHNIQUE DE GESTION ET DE SUIVI
DE L'AIDE DE L'ETAT A LA PRESSE**



03	TELEVISION GROUPE- NOUR	30/04/2020	<ul style="list-style-type: none"> - une demande - Copie de la première et dernière page de renouvellement de l'autorisation d'installation et d'exploitation de la télé grille des programmes - liste des journalistes et techniciens de la télé - copies de 03 cartes de presse 	24 heures	Interruption d'émission pour la période concernée	NON ELIGIBLE Pour interruption d'émission
04	TELEVISION DELTA SANTE	30/04/2020	<ul style="list-style-type: none"> - une demande - convention - typologie de la radio - durée d'antenne - liste du personnel - grille des programmes - justificatifs de l'utilisation de l'aide - copie du quitus fiscal - carte d'immatriculation - quittance de paiement OTR - copie des factures 	24 heures	Absence de carte de presse	ELIGIBLE Pénalité pour absence de carte de presse
05	TV2	30/04/2020	<ul style="list-style-type: none"> - une demande - copie de la première et dernière page de la convention de l'autorisation d'installation et d'exploitation de la radio - copie de la première et dernière page de la convention 	18 heures	RAS	ELIGIBLE

